



UN-REDD
PROGRAMME



**Projet « Systèmes de surveillance et de MNV nationaux
avec une approche régionale », Composante Burundi**



RAPPORT

ATELIER DE FORMATION SUR LE CONCEPT REDD+

Aika Touristic hotel, du 17 au 18/12/2013. Rutana – Burundi

Zone agroécologique des dépressions de l'EST (Kumoso)

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS	3
1. INTRODUCTION	4
2. OBJECTIFS DE L'ATELIER	5
3. RESULTATS ATTENDUS	5
4. METHODOLOGIE	5
5. DEROULEMENT DE L'ATELIER	6
1^{ère} journée : 17/12/2013	6
Ouverture de l'atelier.....	6
6. EXPOSES.....	7
6.1. 1 ^{ère} présentation : Etat de la mise en œuvre de la CCNUCC par le Burundi / Ndereyimana Emmanuel.....	7
6.2. 2 ^{ère} Présentation : Concept de base du CC, adaptation et atténuation / Ndereyimana Emmanuel.....	8
6.3. 4 ^{ème} présentation : forêts et changements climatiques	9
6.4. Echange /Débat.....	9
6.5. 4 ^{ème} présentation : Introduction au concept REDD+.....	9
6.6. 5 ^{ème} présentation : Mécanisme REDD+ : barrières et enjeux.....	10
6.7. 6 ^{ème} présentation : REDD+ et Gouvernance	11
6.8. 7 ^{ème} présentation : REDD+ et développement	11
6.9. 8 ^{ème} présentation : Les besoins pour une REDD+, pratique effective, les orientations stratégiques	12
2^{ème} journée : 18/12/2013	13
6.11. 1 ^{ère} présentation : Sauvegardes environnementales et sociales de la REDD+	13
6.12. Echange/débat	14
6.13. 2 ^{ème} présentation : Scenario de référence/niveau de référence	14
6.14. 3 ^{ème} présentation : MRV-le système national de surveillance des forêts pour REDD+ ..	15
6.15. 4 ^{ème} présentation : les phases de mise en œuvre de la REDD+ et le processus d'élaboration du R-PP	16
7. RECOMMANDATIONS.....	17
8. CLOTURE DE L'ATELIER.....	17
ANNEXES	18
Termes de références pour les travaux en groupes et restitution:.....	18

LISTE DES ABREVIATIONS

AGR: Activités Génératrices de revenus

AP: Aire Protégée

CC: Changement Climatique

COP: Conférence des Parties

CSLP: Cadre stratégique de lute contre la pauvreté

EIE: Etude d'impact environnemental

GES: Gaz à effet de serre

GIEC: Groupe intergouvernemental des experts de la convention

GPS: Global positioning system

IEC: Information Education Communication

IGEBU : Institut Géographique du Burundi

IGES: Inventaire des gaz à effet de serre

INECN : Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature

ITAB : Institut technique agricole du Burundi

MEEATU : Ministère, de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme

ONG : Organisation non gouvernementale

PF : Point focal

PN: Parc National

REDD+ : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation

RN: Réserve Naturelle

RPP : Readiness preparation proposal

RTNB : Radio Télévision Nationale du Burundi

SMNV: Système de mesure, notification , vérification.

SNSF: Système national de surveillance des forêts

SPAT: Schémas provinciaux d'aménagement du territoire

1. INTRODUCTION

La REDD+ (réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les forêts des pays en développement) est un nouveau mécanisme adopté par les pays membres de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en vue de l'atténuation des changements climatiques, la conservation des forêts et le développement durable dans les pays forestiers. Il est conçu en réponse au fait que la déforestation et la dégradation des forêts contribuent significativement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Un des éléments clés pour la mise en œuvre de la politique REDD+ est le développement d'un système de Mesure, Notification et de Vérification (MRV). Ainsi, pour répondre aux exigences de la CCNUCC, les pays souhaitant participer à la REDD+ doivent élaborer un «Système National de Suivi des Forêts» (SNSF) traitant l'ensemble des besoins du pays en matière de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S&MV) du couvert forestier et des activités REDD+. L'adoption de ce SNSF permettra de rendre compte à la CCNUCC de la performance des politiques et mesures relatives aux activités REDD+ et d'évaluer les émissions anthropiques de gaz à effets de serre par les sources et leur absorption par des puits dans les terres forestières.

Dans ce contexte mondial et se fondant sur le fait que le second massif forestier tropical mondial se trouve en Afrique Centrale, les pays de la COMIFAC (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad) ont mandaté le Secrétariat Exécutif (SE) de cette organisation sous-régionale d'entreprendre des consultations avec le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC) afin de développer un projet régional de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S&MV) de la REDD+.

Après l'approbation du projet, ces institutions ont demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de mener à terme un projet qui vise à développer le système de suivi des forêts dans les pays du bassin du Congo tout en promouvant la coordination d'activités de soutien dans la sous-région.

Le Burundi veut s'engager et avancer dans son processus REDD+. Ceci résulte non seulement de la volonté du Gouvernement mais aussi de la société civile qui veulent participer pleinement à la lutte contre le changement climatique, mais aussi bénéficier des éventuels bénéfices qui peuvent résulter de la mise en place du mécanisme.

La présence actuelle du Projet MRV et son déploiement constituent pour le pays une opportunité pour faire avancer rapidement son processus REDD+ ainsi que la construction de son SNSF au regard de l'appui technique que met le projet MRV à disposition du pays.

Le Burundi a déjà initié une demande d'adhésion au FCPF et entreprend également les démarches nécessaires pour intégrer l'UN-REDD en tant qu'observateur dans un premier temps.

Pour pouvoir y parvenir, il a affiché sa volonté de s’impliquer dans les initiatives liées à la REDD+ et à la mise en place d’un système MNV à travers la préparation de la rédaction de son R-PP qui sera le cadre de développement de la stratégie REDD+ dans un premier temps.

Dans cette optique, le Burundi compte mener une large campagne nationale de sensibilisation et de formation auprès des parties prenantes potentielles au processus REDD+ pour permettre une meilleure compréhension et appropriation de ces parties prenantes du concept REDD+.

2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L’objectif principal de cet atelier est de renforcer les capacités des parties prenantes dans les questions relatives au processus REDD+ pour leur faire comprendre les potentiels rôles qu’elles seront amenées à jouer dans ce processus.

Spécifiquement, il s’agira de :

- Comprendre le concept REDD+
- Connaitre les outils nécessaires pour la mise en œuvre de la REDD+ (dont le MRV) :
- Se familiariser avec les terminologies sur les thèmes usités dans le cadre d’un processus REDD+ ;
- Initier les réflexions sur l’identification des différents rôles que sont amenés à jouer les potentiels acteurs, en fonction de leurs champs d’intervention et de leurs activités, dans le processus REDD+ ;
- Informer les différentes parties prenantes sur les objectifs, les résultats et les priorités pour la construction du R-PP.

3. RESULTATS ATTENDUS

- Les participants sont formés et informés sur les concepts REDD+ et des outils y relatifs ;
- Les participants s’approprient du processus REDD+ ;
- Les participants sont sensibilisées et sont convaincues de la nécessité de leur adhésion au processus REDD+ ;
- Les participants identifient les rôles qu’ils pourraient jouer dans le processus de construction du RPP et au-delà.

Un rapport sera réalisé après la tenue de chaque atelier. Il détaillera les résultats de l’atelier et surtout les grandes conclusions et des recommandations issues des travaux de réflexion.

4. METHODOLOGIE

L’atelier s’est déroulé en deux phases. La première consiste en l’ouverture des travaux de l’atelier en présence des administrations locales et des institutions pouvant être potentiellement impliquées dans le processus. La seconde consiste en une série de présentations en plénière suivie de travaux de groupes. Pour permettre une compréhension profonde des différents concepts développés, les présentations sont regroupées et une séance

de question / réponse est programmée après 2 à 3 présentations pour permettre une bonne compréhension et appropriation des concepts par les participants.

Les présentations lors de la plénière ont comme objectif la sensibilisation et l'information des parties prenantes sur le processus REDD+ et la construction du R-PP. En effet, il s'agit dans un premier temps de donner les informations de base sur les concepts REDD+ mais également d'éclairer les participants de l'atelier sur les prochaines étapes du processus REDD+, à savoir la construction du R-PP et la rédaction d'un plan d'action SNSF.

L'aspect genre et la représentation des populations autochtones ont été pris en considération.

La formation est assurée par des formateurs bénéficiaires d'une formation en la matière, dispensée par une équipe d'experts régionale déployée par la FAO/ COMIFAC lors de l'atelier de formation des formateurs tenue en date du 22-24 Octobre 2013 à Bujumbura.

Les participants

L'atelier de formation sur les changements climatiques et la REDD+ qui s'est tenu à Aika Touristic Hotel du 17 au 18/12/2013, regroupait une cinquantaine de ressortissants de la zone agroécologique des dépressions de l'est (Kumoso) représentant les administrations, les institutions, les ONGs, la société civile et les peuples autochtones des provinces de Rutana, Ruyigi et Cankuzo.

5. DEROULEMENT DE L'ATELIER

1^{ère} journée : 17/12/2013

Ouverture de l'atelier

Les cérémonies d'ouverture ont été marquées par le mot de bienvenue de l'Administrateur de la commune de Rutana. Il s'est félicité du choix de la commune de Rutana pour abriter cette formation a souhaité la bienvenue à tous les participants et un heureux séjour à Rutana.

Le Consultant National au projet MRV/FAO, au nom du représentant de la FAO Monsieur Mohamed Hama Garba, après avoir remercié les participants pour leur participation massive, a dit que ce projet rentre dans le cadre des multiples appuis que la FAO offre aux pays à travers la COMIFAC. Dans son allocution, il a dit que la REDD+ est un nouveau mécanisme adopté par les membres de la CCNUCC en vue de l'atténuation des CC, la conservation des forêts et développement durable dans les pays forestiers. Un des éléments clés pour la mise en œuvre de la politique REDD+ est le développement d'un système de Mesure, Notification et vérification (MRV). Le Burundi veut s'engager dans son processus REDD+. C'est dans ce cadre que la FAO organise dans tout le pays des ateliers de sensibilisation/formation et de concertation des parties prenantes potentielles au processus REDD+ pour permettre une appropriation de ces derniers dans ce processus.

Dans son discours d'ouverture dudit atelier, Monsieur le Gouverneur de la Province de Rutana s'est félicité de l'organisation de cet atelier qui vient à point nommé. Il a dit que l'objectif du projet est d'informer, de sensibiliser et de former une grande partie de la

population Burundaise sur les composantes du projet « Systèmes de surveillance et de Mesurage, notification et vérification (MNV) nationaux avec une approche régionale » un projet d'envergure régionale, avec des assises dans les 10 pays de la COMIFAC. Le processus REDD+ est donc un cheminement coordonné qui demande l'implication de plusieurs acteurs. Il a clôturé son discours d'ouverture de l'atelier sur une note de remerciement à la FAO pour son rôle dans ce processus et a exhorté les participants à s'approprier les résultats de cet atelier.

6. EXPOSES

5.1. 1^{ère} présentation : Etat de la mise en œuvre de la CCNUCC par le Burundi / Ndereyimana Emmanuel

La Convention cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC) reconnaît l'existence du changement climatique et la responsabilité humaine dans ce phénomène. Elle impose aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre celui-ci et fixe un objectif ultime : la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui ne met pas en danger le climat mondial.

Etapes de l'accord sur les CC : De la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement adopté à Stockholm en 1972 est née la CCNUCC en 1992 (en marge de la Conférence de Rio).

1997 : Protocole de Kyoto (5^e COP) : 37 pays développés et en transition s'engagent sur des objectifs contraignants de réduction de leurs émissions de (GES)

2007 : Conférence de Bali (13^e COP) : 192 pays s'accordent sur la nécessité d'aboutir à un nouvel accord en 2009.

2008 : Conférence de Poznan (14^e COP), 27 pays de l'Union européenne s'entendent sur les moyens d'honorer leur engagement de réduction globale de leurs émissions de gaz à effet de serre de 20%.

2009 : Conférence de Copenhague (15^e CoP) : L'accord qui est signé par 140 pays, marque une prise de conscience collective.

2010 : 4 sessions préparatoires prévues à Cancun (16^e COP). L'objectif visé est la consolidation des acquis de l'accord de Copenhague et de les transformer en décisions onusiennes.

2011: Conférence de Durban (COP 17), les négociations ont progressé, de façon équilibrée, la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto, le Plan d'action de Bali, et les Accords de Cancun.

2012: Conférence de Doha (COP18): L'une des décisions de la Conférence de Doha invite les gouvernements à indiquer leur trajectoire financière jusqu'en 2020

2013: Conférence de Varsovie (COP 19) : Débouché sur un accord d'un traité juridiquement contraignant dans la fixation des limites des émissions de GES et destiné à succéder au protocole de Kyoto après son adoption en 2015 par les 195 Parties et entrera en vigueur en 2020.

Bientôt à Lima (Pérou) en 2014 et à Paris (France) en 2015.

La mise en oeuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques par le Burundi est téléguidée par les études déjà réalisées notamment les communications nationales (première et deuxième communications nationale sur le changement climatique) et l'élaboration du PANA et autres Plans d'Action Nationale et stratégies

5.2. 2ère Présentation : Concept de base du CC, adaptation et atténuation / Ndereyimana Emmanuel

Le réchauffement récent du système climatique est sans équivoque et est très probablement due aux activités anthropiques. Il est causé par les concentrations excessives des principaux GES émis dans l'atmosphère. Il conviendra alors d'atteindre un niveau de concentration favorable pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement au CC, que la production agricole ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

Les changements du climat sont attribuables directement ou indirectement à des activités humaines altérant la composition de l'atmosphère mondiale, et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours des périodes comparables.

Gaz à effet de serre: ce sont des gaz qui, injectés dans l'atmosphère ont le pouvoir de laisser passer le rayonnement solaire et atteindre la surface de la terre, mais empêchent les rayonnements terrestres de grande longueur d'onde de s'échapper; conduisant ainsi au réchauffement de la Terre.

Le réchauffement planétaire (mondial) est l'expression par laquelle on désigne communément la hausse de la température à la surface de la Terre causée par le rejet dans l'atmosphère de certains gaz connus sous le nom de GES.

L'atténuation est définie comme une intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet gaz

L'adaptation est définie comme des ajustements dans les systèmes sociaux et économiques faites en réponse aux effets climatiques réels ou prévus.

Les 4 principaux gaz à effet de serre sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (NH₄), les composés chlorofluorocarbonés (CFC), l'oxyde nitreux (N₂O).

La concentration de GES est en augmentation croissante depuis les années 50 suite à l'utilisation accrue des combustibles fossiles et la révolution industrielle.

Principales sources d'émissions des GES : Le secteur de l'énergie, le secteur des forêts, le secteur de l'agriculture (source, GIEC, 1996).

5.3. 4è présentation : forêts et changements climatiques / Nzigiyimpa Léonidas

Elles ont le potentiel d'absorber des émissions de carbones dans leur biomasse, sols et produits et de les emmagasiner – en principe à perpétuité. Les forêts jouent un rôle important en enfermant le carbone de l'atmosphère dans leur végétation grâce à la photosynthèse.

Elles produisent actuellement 1/6 des émissions mondiales de carbone lorsqu'elles sont déboisées, surexploitées ou dégradées. Elles réagissent avec sensibilité au changement climatique;

Lorsqu'elles sont gérées de façon durable, elles produisent du combustible ligneux qui remplace favorablement les combustibles fossiles. Les forêts sont indissolublement liées aux changements climatiques. Avec une superficie totale estimée à 200 millions d'hectares, deuxième plus grande zone forestière tropicale de la planète, la forêt tropicale du bassin du Congo représente un entrepôt de carbone d'importance mondiale. Freiner la déforestation dans le bassin du Congo peut offrir un moyen rentable de réduire les gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

5.4. Echange /Débat

Après ces présentations les participants ont posé des questions de compréhension portant notamment sur les négociations entre les pays riches et les pauvres autour des questions de changement climatique. Les participants ont voulu savoir s'il y a des sanctions qui sont prévues contre les pays développés qui polluent le plus.

En outre les participants ont échangé sur les types d'engrais qui émettent des GES. Qu'est-ce qui est en train d'être fait pour que le Burundi atteigne la recommandation de la CBD d'avoir 17% de son territoire classé comme aire protégée ? Il y a des possibilités d'étendre le réseau des aires protégées du Burundi en classant en autres les massifs montagneux de Kibimbi, Inanzerwe, Nkoma, Mpungwe, Birime et la zone tampon du lac Tanganyika comme aires protégées.

95% des populations utilisent le bois de chauffe. Quelles sont les autres alternatives à cette source d'énergie ? Oui des foyers améliorés consommateurs de moins d'énergie existent, l'énergie solaire et le gaz naturel sont des énergies alternatives qui peuvent être utilisées pour contribuer à la consommation de moins de bois énergie.

5.5. 4è présentation : Introduction au concept REDD+ /Savin Sabumukiza

Il s'agit de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation. Ce module fait ressortir l'effet de serre causé par les émissions dans gaz dans l'atmosphère provoquant du coup le réchauffement climatique due à l'augmentation de la température se caractérisant par la fonte des glaces, l'élévation du niveau de la mer.

Il existe une corrélation entre l'évolution de la concentration de GES dans l'atmosphère et l'évolution des températures.

Quant au pourquoi de la REDD+ : c'est une option à faible coût pour réduire et réguler le climat, une Initiative pour **reconnaitre le rôle des forêts** dans le changement climatique, Les forêts sont nécessaires pour stabiliser les +2°C, 15-20% du problème → 15-20% de la solution?

Beaucoup de pays commencent à considérer **REDD+ comme un outil de Développement Durable avec trois piliers** : (1) Préservation de l'environnement, (2): Développement économique, (3) : Progrès social et lutte contre la pauvreté.

REDD+ : « approches politiques et incitations positives sur les questions relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

Cinq activités font parties du mécanisme REDD+ :

- a) Réduction des émissions dues à la déforestation
- b) Réduction des émissions dues à la dégradation
- c) Conservation des stocks de carbone forestier
- d) Gestion durable des forêts
- e) Renforcement des stocks de carbone forestier

5.6. 5ème présentation : Mécanisme REDD+ : barrières et enjeux/ Makenzi Prime

Enjeux :

Le mécanisme REDD+ : un moyen d'aborder la dégradation de l'environnement et de favoriser l'amélioration des stocks de carbone forestier en attribuant une valeur économique aux forêts dans un régime climatique international.

Bien des pays en développement et développés perçoivent la REDD+ comme un moyen positif de contribuer aux efforts d'atténuation mondiaux.

Barrières et contraintes :

Pour les scientifiques et professionnels (foresterie tropicale), Le mécanisme REDD+ s'est avéré beaucoup plus difficile à mettre en œuvre, de grands défis restent à relever pour élaborer une stratégie qui contribue aux objectifs de gestion durable des ressources forestières et de lutte contre la pauvreté.

Pour concrétiser la REDD+ dans les politiques nationales et sur le terrain, une synthèse des connaissances est importante pour les décideurs, les praticiens et d'autres parties prenantes de la REDD+.

5.7. 6^e présentation : REDD+ et Gouvernance/ *Prime Makenzi*

Mécanisme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) visant à inciter les pays boisés en développement à protéger leurs ressources forestières, à en améliorer la gestion et à en faire une utilisation judicieuse, contribuant ainsi à la lutte mondiale contre le changement climatique.

Il se base sur les efforts visant à conférer une valeur au carbone stocké dans les forêts. Outre la déforestation et la dégradation des forêts, la “REDD+” aborde le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone.

Les pays qui le souhaitent et capables de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts reçoivent des compensations financière pour les efforts consentis.

Une « bonne » gouvernance est une forme de processus décisionnel politique axée sur la légalité (les règles pour résoudre les conflits), la légitimité (l’acceptation et la confiance du public, vecteurs de la responsabilité) et la participation (inclusion dans le processus décisionnel).

Une bonne gouvernance *inclus et encourage la participation des citoyens et des* gouvernements dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques. Donc, un processus décisionnel décentralisé est crucial pour trois aspect du mécanisme REDD+:

- Architecture globale du processus
- Protection des populations locales contre l’exploitation et les abus
- Processus décisionnel de mise en œuvre pour la répartition des bénéfices

En réalité, la REDD+ et la gouvernance reposent sur l’approche participative, l’Implication de la société civile, l’implication des communautés locales, l’implication du secteur privé, le renforcement de capacités à tous les niveaux.

5.8. 7^e présentation : REDD+ et développement/ *Hakizimana Claude*

La REDD+ a le potentiel nécessaire de conférer une valeur financière au carbone emmagasiné dans les forêts et inciter ainsi à réduire les émissions dérivées de ces dernières et à investir dans des voies de développement durable économies en carbone.

Elle est destinée à dédommager les pays en développement en échange de réductions mesurables, constatables et vérifiables des émissions liées à certaines activités du secteur forestier.

Trois mécanismes facilitent l’atteinte par les pays de l’annexe I de leurs engagements :

- un marché international de quotas carbone pour les pays. Chacun reçoit autant d’unités de quantité attribuée (UQA) que son objectif d’émissions de GES fixé par le protocole. Les UQA sont vendables à d’autres États,
- un mécanisme pour un développement propre (MDP),

- un mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC), qui permet de financer des réductions d'émissions hors du territoire national contre l'octroi de crédits carbone échangeables.

Les sources de financement varient en fonction de l'étape de mise en œuvre. Aux premières phases, le financement viendra principalement de fonds publics.

Lorsque les pays mettent au point des systèmes plus sophistiqués de mesure, de rapport et de vérification au cours de l'étape 3, un financement direct par les marchés réglementés du carbone devient possible.

Puisque les marchés réglementés du carbone seraient susceptibles de mobiliser un financement plus prévisible et à plus long terme par rapport aux fonds publics, les pays admissibles à l'étape 3 pourraient tirer un revenu important des réductions certifiées d'émissions forestières.

L'Accord de Copenhague, adopté en 2009, a reconnu le rôle crucial de REDD+ et pris acte de l'engagement financier de plusieurs pays pour soutenir sa mise en œuvre.

La REDD+ préconise des mesures d'incitation financière pour accroître la valeur des forêts intactes au bénéfice des propriétaires forestiers.

5.9. 8è présentation : Les besoins pour une REDD+, pratique effective, les orientations stratégiques/ Claude Hakizimana

La REDD+ se résume en cinq activités qui deviennent opérationnelles pour la première fois dans la Décision 1/CP.16, paragraphe 70.

Elle encourage les pays en développement Parties à contribuer aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier en entreprenant les activités ci-après, selon ce que chaque Partie jugera approprié et compte tenu de ses capacités et de sa situation nationale:

- a) Réduction des émissions dues à la déforestation;
- b) Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts;
- c) Conservation des stocks de carbone forestier;
- d) Gestion durable des forêts;
- e) Renforcement des stocks de carbone forestier.

Le GIEC recommande que chaque pays élabore un système de MRV qui réponde aux exigences de REDD+ et, en même temps, choisir des actions qui soient réalisables à l'égard de la MRV.

Un SNSF doit être mis en place pour utiliser de façon appropriée la télédétection et les méthodes de terrain pour l'inventaire du carbone forestier. Selon les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratique, le Burundi devra investir dans une feuille de route pour mettre en place un système de MRV avant de participer à un mécanisme de REDD+.

Le problème que rencontrent les pays cherchant à mettre en place la REDD+ est que le dispositif mondial n'a pas encore été décidé. Les pays doivent donc envisager une large gamme de stratégies et tenir compte des circonstances nationales, lesquelles incluent les agents et les causes spécifiques de la déforestation, le stade atteint par le processus de

transition forestière, les capacités administratives et l'expérience précédemment acquise en matière de conservation des forêts.

La REDD+, qui met fortement l'accent sur le paiement basé sur la performance est à bien des égards une nouveauté, du moins au niveau national.

5.10. Echange/débat

1. Est-ce que le Burundi a ratifié la CCNUCC ? Est-ce que le Burundi côtoie ? Oui le Burundi a ratifié la convention sur le changement climatique et est en train de s'acquitter de ses cotisations.
2. Qu'ont fait les gouvernements qui se sont succédés ? Oui des efforts ont été faits car le Burundi a adhéré à la COMIFAC depuis longtemps.
3. Que fait la FAO pour presser les pays entre autres le Burundi à mettre en exécution ce mécanisme REDD+ ? Apparemment, nous sommes endormis. La FAO est en train de mettre en œuvre ce projet REDD+ à travers l'organisation des présents ateliers.
4. Est-ce que le Burundi a l'expertise nécessaire pour adhérer au processus REDD+ ? Le Burundi fait recourt à l'expertise interne et externe.
5. Le Burundi ne fait pas objet de convoitise pour accéder au crédit carbone. La REDD+ a 5 activités. Commençons par quelque part.
6. Est-ce que il n'y a pas de textes contraignants ? R/Les pays développés ont été contraints à réduire les émissions des GES. Les pays en développement n'ont pas ces contraintes car ils ne polluent pas.
7. Des permis de coupe délivrés par le MEEATU à des personnes parfois fictives à l'insu de l'administration. Une collaboration s'impose.
8. Que fait le Ministère pour pallier à la déforestation occasionnée par l'apport du bois de chauffe au camp des réfugiés de Butezi ? Des efforts sont faits à travers le programme national de reboisement.
9. Est-ce que l'application stricte de REDD+ ne va pas provoquer d'augmentation du niveau de l'eau ? La REDD+ n'a pas d'impact négatif.

2è journée : 18/12/2013

5.11. 1ère présentation : Sauvegardes environnementales et sociales de la REDD+/ Nyengayenge Diomède

Au titre de garanties de Cancun, les activités REDD+ incitent à protéger les forêts et à conserver les forêts et les services écosystémiques ainsi qu'à renforcer d'autres avantages

sociaux et environnementaux. Il appartient donc à chaque pays de déterminer comment les appliquer. Le programme ONU-REDD a élaboré une série de principes et critères sociaux et environnementaux destinés à aider les pays à élaborer leurs propres approches nationales de garanties ainsi qu'un outil sur les avantages et risques.

Les sauvegardes sont des **outils ou principes de précaution** pour:

1. Assurer une protection contre les dommages sociaux et environnementaux des interventions, dans l'optique de limiter leurs effets non souhaités;
2. Gérer effectivement et efficacement les risques;
3. Assurer que les questions sociales et environnementales sont évaluées et prises en compte dans la prise de décisions;
4. Aider à réduire les risques, et;
5. Permettre la mise sur pied de mécanismes de consultation et de mise à disposition d'information

Parmi les principes de Cancun, le troisième recommande le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales.

5.12. Echange/débat

1. Partage équitable : Quoi partager ? Entre qui ? comment ? R/ impliquer tout le monde dans l'exécution des travaux. Les fonds carbone doivent être répartis dans toutes les composantes de la population à travers la construction des infrastructures sociales.
2. Les Batwa se sentent exclus dans les processus de protection de l'environnement. R/ Des efforts sont en train d'être faits pour renverser la situation.
3. Les peuples autochtones n'ont pas de terre. Il faut continuer à plaider en leur faveur mais également les Batwa doivent changer de comportement.
4. Les Batwa sont moins considérés que les animaux qu'on protège. R/Tout ce qu'on fait pour protéger l'environnement, on le fait en définitive pour l'homme.
5. Qu'en-est-il de l'audit environnemental ? il relève de quel ministère ? R/ il est prévu par la loi et relève du ministère de l'environnement.
6. Comment concilier le droit au foncier et l'occupation de la forêt. Cas des Batwa qui occupent une forêt à Bururi. R/ Il n' ya plus de forêt occupée par le Batwa au Burundi.

5.13. 2ème présentation : Scenario de référence/niveau de référence/Dr Appolinaire Niyonkuru

Le scénario de référence national est un modèle qui permet de décrire la tendance des émissions et des absorptions. Cette tendance peut se faire sur la base des données du passé ou des données du futur.

Pourquoi une période de référence? : *Base de référence historique et de prévisions afin de juger de la performance, impacts de l'effort REDD+* : Les niveaux de référence historiques utilisent les taux antérieurs de la déforestation comme un indicateur du comportement futur. Les prévisions de la base de référence visent à prédire comment les taux de déforestation pourraient changer dans l'avenir. Le niveau de référence définit la période et l'échelle de référence contre lesquelles les activités au sein de la portée sont mesurées.

La Télédétection est la technique qui, par l'acquisition des images, permet d'obtenir de l'information sur la surface de la terre sans contact direct avec celle-ci. C'est un processus: capter, enregistrer, traiter, analyser, application de l'information: DÉTECTION À DISTANCE.

Contexte d'élaboration du SR : Les pays doivent désormais élaborer les SR nationaux pour les forêts. Pour mesurer l'effet des activités de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et d'absorption du carbone de l'atmosphère par le biais de la conservation des stocks de carbone forestier, de la gestion durable des forêts ou du renforcement des stocks de carbone forestier, il faut estimer l'évolution de la couverture forestière et du stock de carbone ainsi que d'autres utilisations des terres en l'absence des interventions de REDD+.

5.14. 3ème présentation : MRV-le système national de surveillance des forêts pour REDD+/ Savin Sabumukiza.

Les systèmes nationaux de surveillance des forêts s'imposent pour des raisons suivantes :

- Pour une gestion durable des forêts au niveau national
- Pour satisfaire aux exigences de la décision de la REDD + (1/CP.16)
- Pour démontrer à la communauté internationale que le pays surveille ses activités de REDD + de manière transparente et vérifiable
- Pour obtenir des fonds pour la mise en œuvre de la REDD + national et les politiques forestières. Pour surveiller les ressources forestières nationales et les impacts des politiques forestières nationales.

Cinq activités font partie du mécanisme REDD+ : Réduction de la déforestation, Réduction de la dégradation des forêts, Conservation des stocks de carbone forestier, Gestion durable des forêts, Renforcement des stocks de carbone forestier.

Le Système National de Surveillance des Forêts a deux fonctions : Combinaison adéquate de méthodes de télédétection et d'approches de terrain. La fonction de surveillance est indispensable pour évaluer si REDD+ produit des résultats.

Fonction MNV:

Mesure des changements de superficie et stock de carbone forestier.

Notification de la performance d'atténuation des GES au secrétariat de la CCNUCC.

Vérification de façon indépendante la précision et fiabilité des informations notifiées dans l'inventaire des GES.

Plan d'action pour la mise en place d'un SNSF

Trois principes : Propriété nationale, Cohérence avec le processus CCCC , Tirer parti de systèmes et capacités existants.

5.15. 4ème présentation : les phases de mise en œuvre de la REDD+ et le processus d'élaboration du R-PP/Savin Sabumukiza

- **Vision de la stratégie REDD+** : Faire de la REDD+ un outil de développement pour atteindre l'objectif de développement durable que le pays s'est fixé. Pour réussir, les approches sont les suivantes :
 - infranationale prenant en compte les spécificités des zones agroécologiques
 - Inclusive, participative et partenariale

Défis :

- Mise à disposition de l'information au niveau local
- Consultations réalisées au niveau local et par zone agroécologique
- Déploiement au niveau national, dans les zones agroécologiques
- Renforcement de capacité intensif, pour toutes les parties prenantes
- Mobilisation de toutes les parties prenantes
- Intégration du Changement Climatique et de la REDD+ dans les stratégies sectorielles
- Amélioration de la *Gouvernance* et de la *Transparence*
- Mise en cohérence des différentes politiques et stratégies sectorielles autour de thématiques fédératrices qui sont CC et REDD+
- Rester réaliste en étant en même temps ambitieux pour mener à bien le processus REDD+

Le R-PP : objet et utilité

- Readiness Preparation Proposal (Proposition de mesures pour l'état de préparation)
- Feuille de route / Termes de référence pour la construction de la stratégie REDD+

Outils à construire : Stratégie nationale REDD+ - Plan de communication et de consultation – EESS – SR/niveau de référence – MRV –Projets pilotes REDD+ - Cadre juridique/Institutions

Préalables : Feuille de route ; lancement du processus ; sensibilisation ; consultations ; atelier national ; Soumission du RPP.

Préparation de la stratégie REDD+ : causes de déforestation ; Etat des lieux de l'utilisation des forêts ; options stratégiques ; cadre de mise en œuvre de la stratégie, réduction des risques et valorisation des bonnes pratiques EESS.

Perspectives du futur proche pour le Burundi : Recherche des fonds, poursuite des réflexions menées avec les parties prenantes, intégration de REDD+ dans les politiques sectorielles, sortir une feuille de route tangible pour la rédaction REDD+.

Recommandations émanant des participants :

Il faut une large vulgarisation de REDD+ du haut jusqu'en – bas et insérer le concept REDD+ dans la planification des projets au niveau commune car l'environnement est transversal.

6. RECOMMANDATIONS

- Les participants ont recommandé que des sessions de formation et d'information soient organisées le plus vite possible à l'intention des parlementaires.
- Agir vite pour sauver l'environnement et ne pas trainer comme ça a été le cas pour le SIDA qui a fait énormément de victimes avant de prendre conscience du danger.

7. CLOTURE DE L'ATELIER

Après la lecture du résumé synthétique des travaux qui ont marqué deux journées de formation sur le mécanisme REEDD+, le Consultant National du projet MRV Monsieur Savin Sabumukiza, a clôturé l'atelier sur une note de satisfaction eu égard aux résultats atteints. Tout en exhortant les participants à porter loin le flambeau de la REDD+, Il leur a vivement remercié pour leur contribution et leur assiduité durant cette formation.

ANNEXES

Termes de références pour les travaux en groupes et restitution:

TDR 1 : Identification des activités pouvant être considérées dans le cadre de la REDD+ au Burundi

Restitution des travaux en groupes

Causes	Actions
La réduction des émissions dues à la déforestation	<ul style="list-style-type: none">-Sensibilisation de la population en général et de l'Administration en particulier en rapport avec l'importance des forêts.-Diversifier les sources d'énergie (gaz, foyer amélioré,.....)-Mettre en place une politique claire de la limitation des naissances-Recruter et équiper les gardes forestiers-Revoir les textes réglementant l'octroi de permis de coupe pour responsabiliser les autorités administratives locales pour les boisements domaniaux-Sensibilisation de la population sur la construction et l'utilisation des foyers améliorés-Promotion de nouvelles sources d'énergies en l'occurrence l'utilisation des gaz naturels et des plaques solaires.
Réduction due à la dégradation des forêts :	<ul style="list-style-type: none">-Vulgarisation et application du code forestier-Interdiction formelle de la transhumance-Promotion de la stabulation permanente-Traçage des coupe-feux-Multiplier les séances de sensibilisation sur les méfaits des feux de brousseRevoir le code forestier pour renforcer la sévérité des sanctions-Interdiction formelle des feux de brousse

	<ul style="list-style-type: none"> -Délimiter les terres du domaine forestier -Décourager complètement l'occupation illégale des terres du domaine forestier Sanctionner sévèrement le défrichement des forêts Organiser des ateliers de formation sur la protection de l'environnement à l'intention des groupes ciblés (ex groupe des jeunes) et en utilisant des supports pédagogiques comme les films documentaires Renforcer les moyens matériels et humains pour le gardiennage des forêts (pour lutter contre les feux de brousse)
Conservation des stocks des carbone forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Vulgarisation de la loi sur les aires protégées -Renforcement institutionnel : Renforcer les moyens matériels et humains pour la surveillance des aires protégées Faire l'extension des aires protégées (de 5,6% à 11%) Mettre en place une loi spéciale y relative -Matérialisation des limites des aires protégées -Reboiser toutes les collines à vocation forestière -Domestiquer et planter les essences autochtones notamment les bambous pleins « IMISUNU » -Vulgariser les pratiques agro forestières -Inciter chaque ménage à planter au moins 5 arbres par an chez lui
Gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place des plans d'aménagement forestier et leur mise en application -Spécification des utilisations du bois Améliorer la technique de transformation du bois dans le sens de minimiser les pertes. Implication de la population et de l'administration à la gestion durable des forêts (Gestion participative) -Mener une campagne de sensibilisation sur la politique nationale de gestion des forêts -Mettre en place des plateformes décentralisées au niveau de la

	<p>gestion et exploitation des forêts (comité au niveau colline, commune, province etc.)</p> <p>-Doter des moyens suffisants aux services techniques des forêts</p> <p>-Mettre en œuvre avec autorité la politique de conservation du patrimoine foncier</p>
Renforcement des stocks de carbone forestiers	<p>Introduction de nouvelles essences forestières</p> <p>-Reboiser les espaces dénudés</p> <p>-Création de nouvelles aires protégées</p> <p>-Sensibiliser toutes la population sur l'importance des aires protégées</p> <p>-Délimiter les aires protégées</p> <p>-Recruter et équiper les gardes des aires protégées</p>

TDR 2 : Risques de la REDD+: mesures d'atténuation

Restitution des travaux en groupes

Risques	Mesures d'atténuation
A. Risques sociaux	<p>1. Pertes de territoires et de droits des peuples autochtones et autres communautés dépendantes des forêts</p> <p>-Régler les questions foncières</p> <p>-Promouvoir les activités génératrices de revenus au profit des peuples autochtones et communautés</p> <p>-Domestication des essences forestières recherchées</p> <p>-Donner aux Batwa des places d'habitation et des propriétés foncières</p> <p>-Des sources alternatives de revenus et des activités de reboisement en particulier la production des plants forestiers et agroforestiers</p> <p>Création des arboretum.</p> <p>-Apprendre aux Batwa d'autres métiers pour qu'ils cessent de vivre de la poterie uniquement</p> <p>-Bonne gouvernance et transparence dans la gestion des bénéfices</p> <p>-Sensibilisation et mobilisation de la population sur l'importance de la nature et de l'environnement sur la vie humaine</p> <p>-Renforcer les services de protection</p> <p>-Sensibilisation, motivation et mobilisation de la population sur l'importance du mécanisme REDD+</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les autochtones -Enrôler ces autochtones dans la conservation et protection des forêts -Promouvoir d'autres sources d'énergies renouvelables
2. Pertes de savoirs écologiques endogènes	<ul style="list-style-type: none"> -Enquête préalable sur les espèces existantes et leurs usages - Encourager l'archivage des sources d'informations sur les savoirs endogènes (livres, documentaires,....)
3. Pertes de moyens traditionnels et ruraux d'existence	<ul style="list-style-type: none"> -Domestication des espèces -Initier des projets de développement au profit des ruraux -Elevage en stabulation -Embaucher les ruraux dans la surveillance des forêts -Enseignement des métiers
4. Exclusion sociale et capture des bénéfices par les élites	Sensibilisation-formation sur REDD+, sur le marché du Carbone et partage équitable des bénéfices
5. Conflits Homme-nature	<ul style="list-style-type: none"> -Education environnementale préalable -Créer un fonds pour indemniser les victimes des dommages causés par les animaux -Renforcer le système de gardiennage
6. Faible participation des populations locales et autochtones	Démonstration concrète des profits possibles afin de s'approprier du processus REDD+
B. Risques environnementaux	
1. Conversion des forêts naturelles en plantations et autres usages à faible résilience	<ul style="list-style-type: none"> -Limiter les naissances -Intensification agricole
2. Maximisation des bénéfices du Carbone au détriment des autres bénéfices de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> -Procéder aux reboisements des espaces non boisés -Réglementer les coupes
C. Risques institutionnels et politiques	
Risques de création de cadres institutionnels/politiques contradictoires	<ul style="list-style-type: none"> -Assoir une bonne gouvernance dans les institutions - Etablir un cadre de dialogue et de concertation des parties prenantes - Mise en place d'une loi spéciale REDD+ en consultant les textes préexistants et leur révision éventuelle -Intégrer dans les politiques, projets et programmes nationaux la prise en compte du mécanisme REDD+

Les participants aux ateliers de Rutana : 17-18 décembre 2013

Numero	Nom et Prénom	Organisation	Lieu de provenance	adresse E-mail & tél	N° Téléphone
1	Ndaboroheye Pamphile	Inspect Forêts	Ruyigi	pamphile18@yahoo.fr	71 876 458
2	Ntimpirangeza Michel	ISABU MOSO	Bukemba	mntimpirangeza@yahoo.fr	71 331 236
3	Shirambere Norbert	ASBL NJABUTSATUJANE	Ruyigi	shiranorbet@yahoo.fr	79 178 935
4	Ntahomvukiye Philbert	ASBLMUGIZUMWE	Cankuzo		79466896
5	Barandya Anselme	ITABU Kigamba	Cankuzo		79181169
6	Zakana Nicélathe	DPAE Rutana	Rutana	zakananicelathe@yahoo.fr	79 942 276
7	Nibikora Félicien	Antenne Plan Rutana	Rutana	nibikorafelicien17@gmail.com	
8	Butunagu Herménégilde	Elevage DPAE	Rutana	buthermes@yahoo.fr	
9	Bukuru Alfred	CFCB Rutana	Rutana	-	79 920 131
10	Ntirwakunze Déo	Commerçant	Cankuzo	-	
11	Ngowenubusa Innocent	ISTEBU	Ruyigi	ingow@yahoo.fr	79913424
12	Sindatuma Pascal	commerçant	Ruyigi	-	77 651 441
13	Manarikiza Jean Bosco	R.S.Nderagakura	Rutana		79166609

14	Dr Ndayisaba Hilaire	BPS Rutana	Rutana	hinday5@yahoo.fr	
15	Abbé Aloys Butoyi	ODECO Rutana	Rutana	butoaloys@yahoo.fr	
16	Hakizimana Vénant	Help Chanel Bdi	Rutana		79663819
17	Butoyi Léonard	ITAB GIHARO	Giharo	butoyileonard@yahoo.fr	
18	Bizindavyi Pascal	Mzison Shalom	Ruyigi	pascalmaisnshalom.org	
19	Barankenyereye Théodom	ACCORD	Cankuzo	theornkenyereye@yahoo.fr	
20	Nkunzimana Valéry	Cabinet du Gouverneur	Ruyigi	nkunzival@yahoo.fr	79 448 451
21	Hon Ndoricimpa Gabriel	Ass.Nation	Bujumbura	ndarigobly@yahoo.fr	
22	Buvyiruke Evariste	INECN PARC Ruvubu	Cankuzo	buvyirukevariste@yahoo.fr	
23	Barutwanayo Gérard	Antenne Plan Rutana	Ruyigi	geradbarutwanayo@yahoo.fr	
24	Hatungimana Berchimas	Antenne du Plan	Cankuzo	hatungimanaberchmas@yahoo.fr	
25	Ntihabose Festus	DPAE Ruyigi	Ruyigi	festus_ntihabose@yahoo.fr	
26	Gaddy Bukuru	F.H. Bdi	Ruyigi	gbukuru@fh.org	
27	Baranyizigiye Majorie	Antenne ISTEETBU	CANKUZO	baranyizigiyemajorie@yahoo.fr	
28	Ntakirutimana Jean Marie	Antenne ISTEETBU	Rutana	ntakirutimanajm@yahoo.fr	
29	Nibona Emelyne	Chef d'Antenne UCDD	Ruyigi	79 533 642	79533642
30	Nyawenda Sylvère	Représ Batwa Région Sud-Est	Musongati		71498352

31	Hakizimana Juvénal	SOPRAD	Ruyigi	hakijua@yahoo.fr	
32	Anschaire Nikoyagize	WARUBIZI	Bujumbura	narischaireniko@gmail.com	77 735 821
33	Mukenga Onesphore	Forêts Rutana	Rutana		77 746 710
34	Ninkeje Médiatrice	DPE	Rutana		77787842
35	Nzigiyimpa Léonidas	INECN	Bururi	nzigiyimpa@yahoo.fr	
36	Shukuri Elie	Umutwa	Cankuzo		
37	Kabura Evariste	FLM	Cankuzo		76 547 094
38	Ntimpirangeza Onésime	Caritas Bdi	Rutana	ons.ntimpirangeza@yahoo.fr	
39	Ndayikeza Victor	Commune Rutana	Rutana		71 816 474
40	Hon.Ntakamurenga Joseph	Assemblé Nationale	Bujumbura	jntakamurenga@yahoo.fr	
41	Capitolline Nsabuyumva	consultant	Bujumbura	nsabicappy@yahoo.fr	79 377 950
42	Apollinaire Niyonkuru	consultant	Bujumbura	niyolinaire@yahoo.com	79 963 260
43	Astère bararwandika	consultant	Bujumbura	bararwandika@yahoo.fr	
44	Jean Pierre Sakaganwa	Consultant	Bujumbura	inagisabo@yahoo.com	
43	Kinezero Mathias	Consultant	Bujumbura	makinezero@yahoo.fr	
44	Makenze Prime	ONG	Ngozi	makprime@yahoo.fr	79 868 885
45	Claude Hakizimana	INECN/PN Kibira	Kayanza	haclaude2007@yahoo.fr	79 490 914

46	Diomède Nyengayenge	Consultant	Bujumbura	dionyenge@rocketmail.com	
47	Savin Sabumukiza	FAO	Bujumbura	Savin.sabumukiza@fao.org	